



# SIGNALEMENT D'ARTICLES

☞ MARS 2007 ☞

*Institut Régional d'Administration de Lyon*  
*Centre de ressources documentaires*

# SOMMAIRE

## ***SIGNALEMENT DES ARTICLES DE PÉRIODIQUES CLASSÉS PAR THÈMES***

<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b> .....	<b>3</b>
<i>Contractualisation</i> .....	4
<b>DOMAINE PUBLIC</b> .....	<b>4</b>
<b>ÉCONOMIE</b> .....	<b>5</b>
<b>ÉDUCATION</b> .....	<b>5</b>
<i>E.P.L.E.</i> .....	5
<i>Politique éducative</i> .....	6
<b>ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>6</b>
<b>EUROPE</b> .....	<b>7</b>
<i>Élargissement</i> .....	8
<b>FINANCES PUBLIQUES</b> .....	<b>9</b>
<i>Budget de l'État – Comptes de l'État - Impôts</i> .....	9
<i>Contrats et marchés publics : réglementation</i> .....	10
<i>Finances locales</i> .....	11
<b>FONCTION PUBLIQUE</b> .....	<b>12</b>
<i>Effectifs</i> .....	12
<i>Statut</i> .....	13
<b>GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>14</b>
<b>INSTITUTIONS</b> .....	<b>15</b>
<i>Collectivités territoriales - Décentralisation</i> .....	15
<i>Législation</i> .....	16
<i>Intercommunalité</i> .....	17
<i>Organisation administrative</i> .....	17
<i>Réforme de l'État</i> .....	18
<b>SERVICE PUBLIC</b> .....	<b>19</b>
<b>SOCIAL – SANTÉ</b> .....	<b>21</b>
<i>Formation</i> .....	22
<i>Logement</i> .....	22
<i>Retraites</i> .....	22
<i>Santé publique</i> .....	23
<i>Sécurité sociale</i> .....	23
<b>TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (T.I.C.)</b> .....	<b>24</b>
<i>E-administration</i> .....	24
<b>VEILLE JURIDIQUE</b> .....	<b>25</b>
❖ <b>VEILLE LÉGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE : EXTRAITS</b> ❖ .....	<b>26</b>
❖ <b>RAPPORTS PUBLICS PARUS</b> ❖ .....	<b>26</b>
<b>DEMANDE DE COMMUNICATION DES DOCUMENTS NON DISPONIBLES SUR LES PRÉSENTOIRS</b> .....	<b>28</b>

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Nouvelle rallonge pour les pôles d'excellence rurale. Le gouvernement porte à 235 millions d'euros l'enveloppe budgétaire consacrée aux 379 pôles labellisés. Les projets sélectionnés représentent un investissement de 1,194 milliards d'euros.

Les Échos, n°19 872, 07/03/2007

99 zones franches urbaines en France. Présentation détaillée de la carte des 14 nouvelles implantations de Z.U.S., destinées à relancer l'économie des quartiers en difficulté. Ces 14 nouvelles zones viennent s'ajouter aux 85 déjà existantes, qui bénéficient d'exonérations fiscales exceptionnelles pour les petites entreprises, en contrepartie d'une « *clause d'embauche* » au bénéfice des habitants.

Futuribles, analyse et prospective, n°328, mars 2007, p.75 à 77

Un quatrième appel à projets pour les pôles de compétitivité. Six ministères ont lancé, le 14 mars, un quatrième processus de sélection pour l'attribution d'aides au financement de projets de recherche et développement présentés par les pôles de compétitivité. Ces aides proviendront du fonds unique interministériel doté de 600 millions d'€ sur la période 2006-2008. Les projets devront être remis avant le 27 avril, et la sélection interviendra au plus tard fin juillet.

La e-Lettre du Gouvernement n° 59 du 15/03/07 (consultable uniquement sur abonnement)

► Pôles de compétitivité : 100 nouveaux projets financés, en réponse au 3<sup>ème</sup> appel à projets interministériels. Au final, 47 pôles de compétitivité sont concernés par cette troisième vague. Le nombre de projets, lui est désormais de 262, répartis en 60 pôles.

les Échos, n°19 881, 20/03/07

La Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) publie une plaquette sur la politique de la ville. La politique de la ville a vu son paysage se transformer avec la création de l'Agence nationale de rénovation urbaine en 2004, puis, avec celle de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et pour l'égalité des chances, opérationnelle depuis janvier dernier. Dans ce contexte, la DIV publie une plaquette « Agir pour les habitants des quartiers en difficulté - la politique de la ville, mode d'emploi ». Ce document présente brièvement les objectifs de la politique de la ville, sa nouvelle organisation et les missions de la DIV (< <http://www.ville.gouv.fr/infos/editions/agir-pour-les-quartiers-accueil.html> >)

Lettre d'information bimensuelle de <http://www.ville.gouv.fr>, n°128 - Jeudi 22 février 2007

La ville durable : perspectives française et européenne. Apparue au début des années 1990, le projet de ville durable consiste à explorer des voies nouvelles de développement urbain, qui traitent de manière intégrée les problématiques sociales, économiques et environnementales, par transposition à l'échelle locale de la politique transversale de développement durable. Ce dossier décrit les expériences de durabilité urbaine menées en France et en Europe, et expose les méthodes et outils actuellement mobilisables pour rendre cette démarche opérationnelle.

Problèmes politiques et sociaux, n°933, février 2007, p.5 à 119

Quartiers difficiles : l'État inaugure un nouveau partenariat avec les élus. Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), qui succèdent aux contrats de ville, sont en voie de finalisation. Le nombre de quartiers éligibles à ce dispositif sera plus élevé et dépassera les 1 500.

Les Échos, n°19 886, 27/03/2007

► Rénovation urbaine : Angers réinvente ses quartiers. Cinq quartiers prioritaires, 40 % de la population de la ville, trois cents opérations sur la période 2005-2011, un budget de 327 millions d'€ : à Angers, les zones urbaines sensibles se métamorphosent...

Le mensuel du Gouvernement, n°14, mars 2007, p.20 à 23

## Contractualisation

La nouvelle génération de contrats État-région 2007-2013. Achever dans de bonnes conditions les contrats de plan signés en 2000, articuler les contrats de projets avec les nouveaux fonds européens, sélectionner les projets en fonction d'objectifs stratégiques conformes aux priorités de l'Union européenne... Le ministre délégué à l'Aménagement du territoire, Christian Estrosi, a fait le point, le 21 mars, sur le succès de cette politique décidée lors du Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (Ciact) du 6 mars 2006.

La e-Lettre du Gouvernement n°60 du 22 mars 2007 (consultable uniquement sur abonnement)

► Voir aussi la [liste des contrats de projets État-Région 2007-2013 signés](#)

► [Le dossier sur le Ciact du 6 mars 2006, sur le site de la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires \(Diact\)](#)

L'État et les Régions vont investir 30 milliards d'€ sur six ans. La nouvelle génération des contrats de projets est très sélective. Ce cadrage, imposé par le gouvernement, va permettre de réaliser 300 investissements ambitieux dans les transports, la recherche et l'écologie. La culture alliée au tourisme est au rendez-vous avec la reconstitution de la grotte de Chauvet en Ardèche.

Le Figaro économie, n°19 486, 27/03/2007

## DOMAINE PUBLIC

France Domaine anime la nouvelle politique immobilière. Optimiser le parc immobilier de l'État et mieux servir les collectivités locales : tels sont les objectifs de France Domaine revisités. Cet article retrace la genèse du transfert de toutes les missions domaniales de la direction générale des impôts à la direction générale de la comptabilité publique (D.G.C.P.).

Échanges, le magazine d'information du Minéfi, n°134, janvier-février 2007, p.4 à 7

L'aménagement indispensable, un critère discutable de réduction du domaine public.

A.J.D.A., n°11/2007, 19 mars 2007, p.571 à 576

Le domaine public mobilier au regard du code général de la propriété des personnes publiques. Le code général de la propriété des personnes publiques met en lumière une séparation des domaines publics mobilier et immobilier. S'il met ainsi fin à un siècle et demi d'errements jurisprudentiels, il n'en demeure pas moins cependant qu'il demeure silencieux sur bien des aspects du régime de la domanialité publique mobilière.

A.J.D.A., n°12/2007, 26 mars 2007, p.619 à 625

## ÉCONOMIE

L'O.F.C.E. refuse de faire du désendettement la finalité de la politique économique. L'Observatoire français des conjonctures économiques a présenté lundi 19 mars une série de textes ("France 2012. E-book de campagne à l'usage des citoyens") sur la situation économique de la France et les réformes qu'il souhaiterait voir engager. Il place l'investissement au cœur des priorités.

Les Échos, n°19 881, 20/03/2007

## ÉDUCATION

Un nouveau système de gestion pour les établissements d'enseignement supérieur. Un nouveau logiciel de gestion financière de Agence de Mutualisation des Universités et Établissements de l'enseignement supérieur (AMUE) remplacera Nabuco (Nouvelle approche budgétaire et comptable). Plusieurs critères ont été retenus comme la possibilité de certification des comptes, la capacité à mettre en œuvre une comptabilité analytique et la capacité à s'adapter aux exigences de la LOLF.

Vie universitaire, n°103, mars 2007, p.3

► Lire également Amue Infos n°10 : Spécial remplacement de Nabuco (<<http://www.amue.fr/ActU/Actu.asp?Id=1141&Inst=AMUE>>).

L'Éducation nationale évalue les performances de 4 300 lycées. Parmi la cinquantaine d'établissements qui ont obtenu 100 % de réussite au bac l'an passé figurent Henri IV, Condorcet et Louis-le-Grand, mais surtout de nombreux lycées privés qui sélectionnent leurs élèves, étant exonérés de carte scolaire.

Les Échos, n°19 879, 16-17/03/2007

Gilles de Robien fait un dernier geste pour les enseignants. À quelques semaines de son départ, le ministre de l'éducation nationale a annoncé le 13 mars plusieurs mesures catégorielles en faveur des enseignants. 11 700 professeurs du second degré (certifiés, enseignants d'EPS et de lycée professionnel) seront ainsi promus en catégorie « hors classe » pour 2007 et bénéficieront d'un accès aux plus hauts grades de carrière et d'une meilleure rémunération.

La lettre de l'éducation, n°552, 19 mars 2007

### E.P.L.E.

Établissements d'enseignement : l'accessibilité chahute le règlement de sécurité incendie. La loi « handicap » de 2005 aura pour conséquence d'augmenter le nombre d'élèves handicapés accueillis dans les établissements d'enseignement. L'actuel règlement de sécurité contre l'incendie apporte une réponse inadaptée à la prise en compte de tous les handicaps. Les conceptions de bâtiments visant une évacuation rapide et totale est remise en en question.

Le Moniteur, n°5391, 23 mars 2007, p.62 à 65

► « Rapport 2006 de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur », de Jean-Marie Schléret. Le 11ème rapport annuel présente des dossiers spécifiques sur l'accessibilité, l'évacuation et la mise en sécurité des élèves

handicapés, la réalisation des plans particuliers de mise en sûreté, le risque et la sécurité en sciences de la vie et de la Terre et en biologie-écologie, le suivi de la mise en conformité et de la maintenance des machines outils, la spécificité de la filière hippique dans l'enseignement professionnel agricole, les accidents en E.P.S.

Un accent particulier est mis sur les établissements d'enseignement supérieur. Il rend compte également des résultats des enquêtes conduites en 2006 en matière d'accidentalité et de sécurité des bâtiments et équipements des établissements d'enseignement du 1er et second degré.

La Gazette, n°10/1876, cahier détaché n°2, 5 mars 2007, p.228 à 306

► La sécurité dans les établissements d'enseignement : l'Éducation nationale peut mieux faire  
Cahiers de l'éducation, n°63, mars 2007, p.19-20

Quand les chefs d'établissement se font bâtisseurs. Les chefs d'établissement peuvent et doivent s'impliquer dans les travaux de construction, de rénovation ou d'aménagement des bâtiments dont ils ont la charge. Mais la nature de leur intervention sera différente en fonction de leurs (nombreux) interlocuteurs.

Cahiers de l'éducation, n°63, mars 2007, p.21 à 23

### **Politique éducative**

Enrichir le vocabulaire des élèves. Des "leçons de mots" dès la maternelle, un enseignement méthodique et progressif dans le primaire grâce à des méthodes d'apprentissage modernes : Gilles de Robien, ministre de l'Éducation nationale, a annoncé, le 14 mars, la publication prochaine d'une circulaire sur l'acquisition du vocabulaire à l'école. Elle s'inspirera des principales conclusions du rapport que lui a remis le professeur Bentolila sur le sujet, le 23 février.

La e-Lettre du Gouvernement n° 59 du 15/03/07 (consultable uniquement sur abonnement)

► Lire le rapport du professeur Alain Bentolila, sur le site du ministère de l'Éducation nationale ( < <http://media.education.gouv.fr/file/70/4/4704.pdf> > ).

La « *petite révolution* » de Gilles de Robien à l'Éducation. Lecture, grammaire, calcul, temps de travail des professeurs : le ministre n'a pas hésité à bousculer l'institution scolaire.

Le Figaro, n°19 483, 23/03/2007

## **ENVIRONNEMENT**

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 commentée. Cette loi retouche l'état de droit dans tous les domaines concernant les eaux : milieux naturels, pêche, alimentation en eau potable, assainissement collectif ou non collectif. Les lignes directrices sont plus claires.

La Gazette, n°12/1878, cahier détaché n°2, 19 mars 2007, p.228 à 290

L'administration renforce le contrôle des sites industriels. Sept ans après AZF, la France s'apprête à entériner le premier plan de prévention des risques techniques (PPRT) prévu par la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques . Il concerne la plate-forme chimique de Mazingarbe et sera signé par le préfet du Pas-de-Calais. L'administration estime que 420 PPRT devront être réalisés. La lenteur du processus s'explique par la nécessité de mettre en

place des règles communes et de discuter avec les riverains mais aussi par la difficulté à gérer les conséquences financières.

L'administration renforce aussi les processus de contrôle : plus de 30 000 visites d'inspection ont été réalisées en 2006, dont 1 462 après une plainte et 4 552 après un accident ou une pollution, et 27 700 déplacements d'inspecteurs ont eu lieu ( les informations disponibles sur ce sujet sont regroupées sur le site < [www.installation-classées.ecologie.gouv.fr](http://www.installation-classées.ecologie.gouv.fr) > ).

Les Échos entreprises & marchés, n°19 881, 20/03/2007

La ministre de l'écologie et du Développement durable a adressé aux préfets, le 8 février 2007, deux circulaires (Circulaire du 8 février 2007 relative à la prévention de la pollution des sols pollués - Modalités de gestion et de réaménagement des sites pollués ; circulaire du 8 février 2007 relative aux sites et sols pollués - Modalités de gestion et de réaménagement des sites pollués non publiées au JO) concernant la gestion et le réaménagement des sites pollués (voir le site < <http://www.aida.ineris.fr> >).

A.J.D.A., n°12/2007, 26 mars 2007, p.617

## EUROPE

L'Agence européenne des droits fondamentaux ouvre ses portes. La défense des droits civiques, politiques et sociaux constitue l'une des missions principales de la nouvelle Agence européenne des droits fondamentaux qui vient d'ouvrir ses portes, le 1er mars 2007, à Vienne.

Touteurope.fr...en parle, mardi 6 mars 2007

► [Pour en savoir plus](#), consultez la rubrique « *Actualité* » du site <http://www.touteurope.fr>, où l'on retrouve également le « *Règlement créant l'Agence européenne des droits fondamentaux de l'Union européenne* ».

► Europe : l'Agence des droits fondamentaux en place.

La lettre de vie-publique.fr, n° 101, 13 mars 2007

35 000 fonctionnaires européens travaillent pour les institutions de l'Union, soit moins que le nombre de fonctionnaires travaillant pour la ville de Paris (40 000). Les fonctionnaires européens sont nommés à l'issue d'un concours très sélectif organisé par l'Office européen de sélection du personnel (EPSO).

Touteurope.fr...en parle, mardi 13 mars 2007

► Pour en savoir plus, consultez <http://www.touteurope.fr>, rubrique 02 « *Vos droits & démarches* ».

Cinquantenaire du traité de Rome : l'Europe veut retrouver son élan originel. Les traités de Rome instituant une communauté économique européenne et Euratom ont été signés le 25 mars 1957. Cinquante ans après, l'heure est au bilan mais aussi aux interrogations. La chancelière allemande Angela Merkel, souhaite lors de la présidence allemande de l'Union redonner cet élan, auxquelles les festivités des 24 et 25 mars à Berlin participent.

Euratom, l'autre traité de 1957, a été mis en veilleuse. Ce traité sur l'énergie atomique a contribué à faire naître l'industrie nucléaire européenne. Aujourd'hui, il ne répond plus aux préoccupations des citoyens sur la sûreté.

Les Échos, n°19 879, 16-17/03/2007

Les services sociaux d'intérêt général (SSIG) reconnus. Les députés reconnaissent que les SSIG « *ne peuvent être considérés comme une charge pour les pouvoirs publics...* » et « *ont un caractère spécifique qui les rend différents des autres types de services* » et, en

conséquence, « *les normes en matière de concurrence, d'aides publiques et de marché intérieur doivent être compatibles avec les obligations de service public, et non l'inverse* ». Pour autant aucune véritable directive sectorielle n'est à l'ordre du jour.

La Gazette, n°12/1878, 19 mars 2007, p.20

► Le Parlement européen veut une directive sur les SSIG, et adopte le [rapport du député Joël Hasse Ferreira](#) consacré à ce sujet, et qui ouvre le débat sur l'élaboration d'un cadre réglementaire clarifiant la définition, le rôle et le statut juridique des SSIG.

A.J.D.A., n°12/2007, 26 mars 2007, p.618

Le Conseil d'État constate l'inadaptation de l'administration française à l'Europe. Dans son [rapport public annuel](#), le Conseil estime que les institutions françaises n'ont pas pris la mesure des évolutions du système décisionnel de l'Union. Dans un processus décisionnel ou les partenaires sociaux, les groupes de pression, les intérêts privés sont invités à faire valoir leurs propositions, l'État français se doit « *en amont du processus d'élaboration des normes européennes...au stade des Livres verts, des livres blancs, des questions envoyés par la Commission* » selon Josseline de Clausade, rapport général du rapport.

De plus, le rapport note un gâchis des fonctionnaires détachés à Bruxelles, auprès des institutions européennes. L'importante contribution que ces fonctionnaires pouvaient avoir pour « *l'europanisation* » de l'administration à leur retour en France est totalement mésestimée.

Le Monde, n°19 334, 23/03/2007

► Deux articles viennent compléter cette présentation du rapport annuel. D'autre part, l'intervention de J.-M. Sauvé, vice-président du Conseil d'État, « *Pour une administration française plus attentive aux enjeux européens* ».

D'autre part un entretien avec Josseline de Clausade qui rappelle que quinze ans après la publication du rapport public 1992 dont les considérations générales portaient « *Sur le droit communautaire* », nombre de travers pointés à l'époque restent d'actualité.

La Semaine juridique, administration et collectivités territoriales, n°13, 26 mars 2007, p.13-19

## Élargissement

La Croatie vers l'Union européenne (1992-2007). Après avoir rapidement rappelé la fin de l'ère [Franjo Tudjman](#) (premier président de la république de Croatie), les premiers atterrissements européens et le « *tournant* » des élections de janvier 2000, cet article analyse les principaux dossiers qui conditionnent l'entrée de la Croatie dans l'Union européenne : minorité serbe, privatisations, arrestations des criminels de guerre, coopération judiciaire avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

Défense nationale et sécurité collective, n°3, mars 2007, p.98 à 110

L'Union européenne reprend ses négociations avec la Turquie et poursuit ses pourparlers avec la Croatie à partir du 29 mars, à Bruxelles. Ce sera la première rencontre depuis que l'UE a décidé, le 11 décembre 2006, de suspendre les pourparlers sur 8 des 35 chapitres de l'acquis communautaire, tant que la Turquie refusera d'ouvrir ses ports et ses aéroports aux bateaux et aux avions chypriotes, en violation du protocole sur l'union douanière.

Le Monde, n°19 333, 22/03/2007

## FINANCES PUBLIQUES

### Budget de l'État – Comptes de l'État - Impôts

Philippe Séguin relativise la fraude fiscale et sociale. Pour le premier président de la Cour des comptes, le montant annuel des fraudes et irrégularités fiscales et sociales – estimé entre 29 et 40 milliards (entre 1,7 et 2,3 % du P.I.B.) par le Conseil des prélèvements obligatoires (qui rendait à cette occasion son premier rapport) – n'est pas catastrophique. M. Séguin appelle l'administration à réduire les contrôles longs au profit des contrôles « *ponctuels et fréquents* ».

Le Figaro, n°19 465, 02/03/2007

Les radars automatiques rapportent beaucoup plus que prévu au Trésor public. La Sécurité routière (ministère de l'Équipement) annonce que les radars avaient rapporté 349 millions d'€ l'année dernière, contre 204,9 millions en 2005. De plus, 8 millions de points ont été retirés sur les permis de conduire.

Les Échos, n°19 869, 02-03/03/2007

Les prélèvements obligatoires au plus haut depuis 1999. À l'occasion de la conférence sur la croissance, présidée par Dominique de Villepin, Bercy a publié ses perspectives économiques pour 2007 et 2008. Le ministère de l'Économie y révèle que les prélèvements obligatoires ont grimpés en 2006, à 44,4 % du PIB, sous l'effet du dynamisme des recettes fiscales. Mais le déficit public devrait baisser plus vite que prévu, à 2,4 % du PIB en 2007. Dès lors, la dette publique baisserait d'1 pt en 2007 à 63,6 % du PIB et d'1 pt supplémentaire en 2005 à 62,6%.

Le Figaro, n°19 469, 07/03/2007

L'État dépense 850 millions pour les sans-abri. La Cour des comptes estime que les dernières mesures prises par le gouvernement vont dans le bon sens. Mais il reste, selon elle, beaucoup à faire, selon l'institution de la Rue Cambon dans son rapport sur « *les personnes sans domicile* ». Cette prise en charge concerne 80 000 personnes, dont 16 000 enfants.

Le Figaro, n°19 471, 09/03/2007

► Un rapport de la Cour des comptes épingle les politiques publiques en faveur des S.D.F. Elles sont inadaptées à la diversité des situations et mises en échec par la crise du logement. Les difficultés résultent en effet, pour une large part, de la pénurie de logements à loyer accessible. La Cour des comptes déplore également la trop faible mobilisation du « *contingent préfectoral* », qui sert à reloger les plus démunis. Elle recommande de recentrer les aides personnelles au logement sur les ménages qui en ont le plus besoin.

Le Monde, n°19 323, 10/03/2007

L'armée française se découvre un patrimoine de 125 milliards. Contrainte d'évaluer la valeur de ses actifs, la Cour des comptes est parvenue à ce montant, à comparer aux 550 milliards d'actifs civils. L'évaluation du patrimoine de l'État est rendue nécessaire par le processus de certification des comptes, une nouveauté introduite par l'entrée en vigueur de la Lolf. Il ressort aussi de cette évaluation que la Défense possède 18 milliards de patrimoine immobilier, soit près de la moitié de celui de l'État.

Les Échos, n°19 886, 27/03/2007

Selon l'Insee, la situation des finances publiques est bien meilleure que prévu en 2006 : une dette publique en forte baisse, à 63,9 % du PIB, un déficit public de 2,5 % du PIB et une croissance un peu meilleure, de 2,1 %. Le désendettement équivaut à 2,3 points du PIB (40 milliards d'euros)

Les Échos, n°19 889, 30-31/03/2007

### **Contrats et marchés publics : réglementation**

Marché à définition : ni tout à fait lui-même, ni tout à fait un autre. La nouvelle rédaction de l'article 73 prévoit qu'à l'issue des études de définition, les titulaires des marchés de définition seront remis en concurrence pour l'attribution du marché d'exécution. En dépit de cette nouvelle rédaction, la procédure ne paraît pas conforme au droit communautaire.

La lettre du cadre territorial, n°333, 1<sup>er</sup> mars 2007, p.30 à 33

Inexécution des travaux de reprise. Vers quel débiteur peut se tourner le maître d'ouvrage pour solliciter la reprise des travaux réservés à la réception et non exécutés à l'expiration du délai de parfait achèvement ? Dans une décision du 26 janvier dernier, le Conseil d'État estime que les désordres que cela occasionne prolongent la responsabilité contractuelle des entrepreneurs au-delà d'un an.

Le Moniteur, n°5389, 9 mars 2007, p.86-87

Code des marchés publics version 2006. La dernière version du code des marchés publics, publiée l'été dernier, constitue la transposition en droit interne des directives communautaires n°2004/17 et 2004/18, adoptées le 31 mars 2004. Le précédent code étant daté de janvier 2004, on aurait donc pu, à trois mois près, disposer du code 2006...dès 2004 !

Intendance, le mensuel du quotidien, n°86, février/mars 2007, p.8 à 19

Dans un rapport, le Comité Richelieu (association de PME) affirme que le Code des marchés publics peut être utilisé en l'état pour favoriser les petites entreprises dans les appels d'offres. Mais cette question se négocie auprès de l'Organisation mondiale du commerce, dans le cadre de la renégociation de l'Accord plurilatéral sur les marchés publics (AMP). Une position commune du Conseil des ministres européens allant dans ce sens, a pu être arrêtée le 12 février

Les Échos, n°19 877, 14/03/2007

Bercy décrypte la réforme du Code 2006. Une série de réponses concrètes à la mise en œuvre du Code des marchés publics (CMP) 2006 vient d'être mise en ligne par le ministère de l'Économie. Dix-sept thèmes sont abordés.

Le Moniteur, n°5390, 16 mars 2007, p.94

► Retrouvez une première série de questions/réponses sur la réforme du Code des marchés publics posées à Jérôme Grand d'Esnon lors du *chat* du 14/09/2006 sur le site du Minéfi dans le Moniteur, n°5387, cahier détaché n°1, 2 mars 2007, p.34 à 39.

Marchés publics : un plan d'action pour des achats durables. Le ministère de l'Écologie a publié, le 22 mars, un Plan national d'action pour des achats publics durables. But fixé : faire de la France, d'ici à 2009, l'un des pays européens les plus engagés dans la mise en œuvre du développement durable au sein de la commande publique.

Le Moniteur, n°5392, 30 mars 2007, p.16

► Le P.N.A.A.P.D. est consultable sur < <http://www.ecologie.gouv.fr/pnaapd.html> >.

La Mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (M.A.P.P.P.) livre deux avis riches d'enseignements. La MAPPP y valide la pertinence juridique du recours au contrat de partenariat sur le fondement de la complexité des projets.

Le Moniteur, n°5392, 30 mars 2007, p.97

Fiches techniques sur le nouveau code. Mise en ligne de [10 nouvelles fiches techniques](http://www.minefi.gouv.fr/themes/marches_publics/outils/index.htm) (< [http://www.minefi.gouv.fr/themes/marches\\_publics/outils/index.htm](http://www.minefi.gouv.fr/themes/marches_publics/outils/index.htm) >) commentant diverses notions du code des marchés publics, parmi lesquelles celle de « *pouvoir adjudicateur* » ou de « *résiliation des marchés* ».

La Lettre de la DAJ (Direction des Affaires Juridiques du Minefi), n°6, 29 mars 2007 ( < [http://www.minefi.gouv.fr/directions\\_services/daj/lettre/2007/lettre06/lettre06.pdf](http://www.minefi.gouv.fr/directions_services/daj/lettre/2007/lettre06/lettre06.pdf) > )

Dématérialisation des marchés publics. Lancement du label « *dem@pe* », développé sous l'égide du MINEFI, attestant que les plateformes qui véhiculent les échanges dématérialisés présentent un degré de sécurité, d'ergonomie et de performance suffisant au regard des exigences du Code des marchés publics et des « *bonne pratique* » en la matière.

La Lettre de la DAJ (Direction des Affaires Juridiques du Minefi), n°6, 29 mars 2007

## Finances locales

Les régions lèvent le pied sur les impôts locaux. La hausse moyenne des taux des impôts directs votés par les régions se limite cette année à 2,4 % ( contre 7,5 % en 2006 et 21,1 % en 2005) et la majorité d'entre elles ne les ont pas augmentés. Les dépenses liées aux personnels TOS transférés pèsent dans les budgets ainsi que la dévolution de la gestion de l' Afpa à 12 nouvelles régions. Ce coût passe de 12 à 28 € par habitant.

Les Échos, n°19 877, 14/03/2007

Finances : bilan de 25 ans de décentralisation. La décentralisation a généré un bouleversement dans le mode de raisonnement financier des élus et des fonctionnaires. Mais les premiers dossiers de surendettement et la prise de conscience des risques financiers encourus ont entraîné un « *retour de l'État* ». En réaction, des prospectives trop prudentes ont souvent été construites et des scénarios « *repoussoir* » endigués par un appel généralisé au contribuable local. Par la suite, sont apparues des tensions financières liées à la perte progressive d'autonomie locale et au débat lié à la péréquation.

La Gazette, n°9/1875, 26 février 2007, p.56 à 59

Taxe professionnelle unique (TPU) : nouvelle réduction du levier fiscal. La réduction de 20 % sur les bases de foncier non-bâti voté en loi de finances pour 2006 peut entraîner l'impossibilité, pour les intercommunalités enTPU, d'agir sur leur taux de TP. Cette exonération de 20 % entraîne, de manière tout à fait incongrue, un effet à la baisse « *mécanique* » du taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières.

La Gazette, n°9/1875, 26 février 2007, p.64

Les collectivités locales en chiffres 2007. La brochure "Les collectivités locales en chiffres" actualise en 2007 les informations statistiques sur longue période disponibles dans le domaine financier et fiscal ainsi que des données sur la population, les personnels, les élus et le contexte européen des différents types de collectivités. ( consultable sur < [http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/Publications/CL en chiffres 2007/accueil CL en chiffres 2007.htm](http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/Publications/CL_en_chiffres_2007/accueil_CL_en_chiffres_2007.htm) >).

Lettre d'information du site Internet de la Direction Générale des Collectivités Locales n° 81, 09/03/07

## FONCTION PUBLIQUE

La difficile localisation de la « *résidence habituelle* » entre Métropole et Outre-mer. La localisation de la résidence habituelle des fonctionnaires provenant de la métropole et exerçant Outre-mer (ou réciproquement) permet de faire bénéficier ces agents d'avantages compensant l'éloignement qu'ils subissent du fait de l'accomplissement de leur mission. Aucun texte de portée générale ne fixe de critères servant à situer la résidence habituelle des fonctionnaires concernés. Dans le silence des textes, chaque administration détermine cette localisation, ce qui provoque des distorsions de régimes et est source de rupture d'égalité.

L'Actualité Juridique Fonctions Publiques, n°2/2007, mars-avril 2007, p.60 à 65

De la composition irrégulière du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État, et de ses effets. Une union de syndicats peut prétendre être représentée au CSFPE alors même qu'elle ne serait pas composée exclusivement de syndicats représentant des fonctionnaires de l'État. C'est pour avoir méconnu cette règle que le décret du 6 octobre 2005 portant nomination au CSFPE est annulé, mais l'annulation prend effet uniquement à partir du 1<sup>er</sup> mars 2007.

L'Actualité Juridique Fonctions Publiques, n°2/2007, mars-avril 2007, p.90-91

La Mission de facilitation de l'accueil dans les fonctions publiques (MFAFP) aide au reclassement de plusieurs milliers d'agents concernés par les restructurations touchant les entreprises du secteur public comme France Télécom et l'imprimerie nationale. Installée au ministère de l'Économie et des Finances, cette mission à caractère interministériel assure un travail d'expertise juridique et réglementaire, et d'explication sur les mesures d'accompagnement.

Le mensuel du gouvernement, n°14, mars 2007, p.7

Déontologie et service public local. La complexité croissante des missions et des rapports sociaux, dans le cadre de la personnalisation des relations avec les administrés, placent la préoccupation déontologique au centre de la notion de service public local. Oscillant entre respect de l'utilisateur, intégrité personnelle et loyauté, la déontologie revêt une nature juridique contraignante qui lui permet de dépasser les critères éthiques ou moraux. Si certaines règles déontologiques sont largement assimilées, les formes que peuvent prendre leur portée, mais aussi leur méconnaissance, sont bien moins connues, ainsi que les sanctions qui en découlent.

La Gazette, n°12/1878, 19 mars 2007, p.64 à 69

Le nouveaux chantiers de la D.G.A.F.P. : entretien avec Paul Peny, directeur général de l'Administration et de la Fonction publique. Il présente le nouveau Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), ainsi que la récente modification de l'organigramme de la Direction générale.

L'E.N.A. hors les murs, n°369, mars 2007, p.53-54

### Effectifs

Agents de l'État français. Fin 2004, la fonction publique (ensemble des ministères et des établissements publics administratifs nationaux ou d'enseignement) compte 2,57 millions d'agents. Au sens large, l'État emploie 3,08 millions de personnes, selon l'[Insee](#).

Insee Résultats, n°61 soc, mars 2007, « [Les agents de l'État au 31 décembre 2004](#) »

Dossier emploi public : les recrutements à la loupe. À quoi ressemblera la fonction publique de demain ? Une seule certitude : d'ici cinq à sept ans, près de la moitié des agents seront partis à la retraite (45 % dans la FPE, 41 % dans la FPH et 38 % dans la FPT). Les administrations vont profiter de ces départs pour se réorganiser en interne, en pratiquant la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et en favorisant la mobilité et le redéploiement du personnel. Afin de compenser des difficultés d'embauche (métiers nouveaux, compétences particulières), la grande diversité des modes d'accès à la fonction publique (apprentissage, contrat, mobilité...) offre une réponse partielle à ces besoins.

La Gazette, n°13/1879, 26 mars 2007, p.26 à 35

## Statut

Évaluation d'évaluation. Un article critique sur la mise en place des modalités du système d'évaluation des fonctionnaires. Pour son auteur, cette évaluation est une évolution positive du regard que pose la hiérarchie sur ses subordonnés et peut-être vis et versa.

Intendance, le mensuel du quotidien, n°86, février/mars 2007, p.20 à 24

Comment est-on rémunéré dans la fonction publique ? État des lieux avant rénovation. Selon le statut général de la fonction publique, la rémunération des fonctionnaires comprend le traitement, l'indemnité de résidence, le supplément familial ainsi que les indemnités instituées par un texte. Si, pour les agents titulaires, la rémunération principale est fonction du grade et de l'échelon, pour les non-titulaires, le principe est celui de la liberté contractuelle. Pour moderniser l'administration, la réforme du système du régime indemnitaire, jugé opaque et inégal, est l'un des grands défis de l'État.

Carrières publiques, n°63, mars-avril 2007, p.8 à 10

Congés bonifiés pour fonctionnaires des DOM : apprécier un faisceau d'indices. Dans la perspective de l'examen des demandes pour 2007, une circulaire de la DGAFP du 3 janvier dernier vient préciser les conditions d'attribution de congés bonifiés. Une clarification attendue. Toutefois, afin d'en bénéficier les agents doivent prouver que la « *résidence habituelle* » invoquée pour demander le congé bonifié est bien sur le territoire où se trouve le « *centre de leurs intérêts matériels et moraux* », ce qui est l'objet d'une application discutée.

La lettre du cadre territorial, n°333, 1<sup>er</sup> mars 2007, p.56-57

► À ce titre, on consultera le rapport d'information du député Jean-Pierre Brard [« La légitimité des compléments de traitement et de pension outre-mer est-elle fondée ? »](#).

Mobilité : passer d'une fonction publique à une autre. La récente loi de modernisation vise à favoriser la mobilité inter-fonctions publiques. Les agents ayant suivi ce parcours jugent l'expérience très enrichissante. Toutefois, certaines difficultés demeurent.

La Gazette, n°12/1878, 19 mars 2007, p.76-77

La parité au Minéfi. Au-delà des réglementations statutaires propres à la fonction publique, le Minéfi mène depuis près d'une dizaine d'années une politique volontariste en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes (1997 : politique de recentrage, 2000 : plan pluriannuel sur l'accès des femmes aux postes et emplois d'encadrement supérieur).

Échanges, le magazine d'information du Minéfi, n°134, janvier-février 2007, p.13 à 21

Les modalités d'attribution d'une indemnité de résidence pour les fonctionnaires (art. 9 du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985) : détail des calculs, classement des communes en zones d'attribution.

Assemblée nationale, Questions/Réponses, n°12, mardi 20 mars 2007, p.2934

La modernisation des fonctions publiques. Issues toutes deux de longues concertations, la loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale correspondent-elles réellement à la modernisation que l'une d'entre elles affiche même dans son intitulé ? La réponse est fortement nuancée, même si en matière de formation tout au long de la vie le progrès est indéniable. La réglementation de 1936 sur les cumuls est dépoussiérée, et les règles relatives au pantouflage sont ajustées.

Le débat parlementaire a montré son utilité en transformant ce qui devait être un simple toilettage du régime de la mise à disposition dans la fonction publique de l'État en une réforme en profondeur touchant les trois fonction publiques. Mais, s'agissant de la réforme des institutions de la fonction publique territoriale les ambitions de départ ont rapidement fait long feu.

A.J.D.A., n°10/2007, 12 mars 2007, p.507 à 532

► Modernisation de la fonction publique : synthèse des modifications statutaires.

Lettre d'Information Juridique, n°113, mars 2007, p.36

► Dossier spécial – loi de modernisation de la fonction publique. Cette étude aborde les questions de la mobilité des fonctionnaires, tout en rappelant certains principes essentiels, ou encore des dérogations introduites en matière de cumul d'activité par la loi du 2 février 2007. Les points de vue d'Anicet Le Pors, ancien ministre de la Fonction publique, et de Marcel Pochard, conseiller d'État viennent alimenter les réflexions autour du bien fondé de cette loi.

Semaine juridique, Administrations et collectivités territoriales, n°12, 19 mars 2007, p.29-38

► Modernisation de la fonction publique : les principales dispositions de la loi.

Cahiers de l'éducation, n°63, mars 2007, p.24 à 26

Le « statut » des non-titulaires de l'État adapté aux contrats à durée indéterminée. Avec le décret n°2007-338, le « statut » des agents non titulaires de l'État se rapproche indéniablement de celui des fonctionnaires (ex : création de CAP pour les non-titulaires, réexamen tous les trois ans de la rémunération, création d'un congé de mobilité).

A.J.D.A., n°11/2007, 19 mars 2007, p.562

Le droit d'auteur des agents reconnu. La loi du 1<sup>er</sup> août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (loi Dadvsi) consacre le droit d'auteur des agents publics, particulièrement compliqué à mettre en œuvre. Ce n'est que « dans la mesure strictement nécessaire à l'accomplissement d'une mission de service public » que le droit d'exploitation de l'œuvre sera cédé de plein droit ». En cas d'exploitation commerciale de l'œuvre, l'administration ne dispose envers l'agent que d'un droit de préférence.

La Gazette, n°13/1879, 26 mars 2007, p.56 à 60

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le coaching amorce une timide percée. Le recours à un coach individuel reste empreint de suspicion. Pourtant, il aide à mettre à plat ses interrogations dans un cadre neutre. En s'inspirant de ces techniques, les cadres peuvent améliorer leur façon de manager. Ce ne sont pas des gourous ou des éminences grises, mais plutôt des conseillers qui accompagnent des managers dans l'exercice de leurs responsabilités.

La Gazette, n°10/1876, 5 mars 2007, p.66 à 68

La motivation au scanner...les enseignements des neurosciences peuvent éclairer les managers. Les neuroscientifiques ont élaboré des typologies de personnalités, en fonction de

ce qui les motive. Il y aurait quatre grands états émotionnels : « *en activation* », « *en fuite* », « *en lutte* » et « *en inhibition de l'action* » ; de ces états découlent huit familles de « *personnalités* ». En identifiant l'état ou la famille à laquelle appartient un collaborateur, l'encadrant peut ainsi mieux cerner sa source de motivation.

La Gazette, n°10/1876, 5 mars 2007, p.71

G.P.E.E.C (Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ) et licenciement pour motif économique : le temps des confusions judiciaires. La GPEC n'est pas encore clairement définie, mais il n'y a pas de lien fonctionnel entre la GPEC et une procédure de licenciement. Car il ne faut pas se tromper sur le rôle de la GPEC. Une démarche d'anticipation permet indiscutablement de mieux traiter les évolutions de l'emploi et l'employabilité des salariés. Mais cette composante importante d'une politique de ressources humaines ne relève pas d'un projet précis de restructuration. C'est une démarche permanente. Son rôle au sein du dialogue social est envisageable mais reste à définir.

Droit social, n°3, mars 2007, p.289 à 292

## INSTITUTIONS

### Collectivités territoriales - Décentralisation

Décentralisation : l'histoire secrète des lois "Defferre". Bilan de la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et retour sur quelques ballons d'essai qui la précèdent. Ce dossier trace l'historique de la première décentralisation au travers des hommes qui l'ont insufflé et fait aboutir.

La Gazette, n°9/1875, 26 février 2007, p.24 à 33

Un rapport ([Rapport d'information du Sénat n°256 \(session ordinaire de 2006-2007\) fait au nom de l'Observatoire de la décentralisation sur les nouvelles missions de l'élu local dans le contexte de la décentralisation, Jean Puech, Sénat, Paris, mars 2007, 182 p.](#)), de l'Observatoire de la décentralisation consacré au malaise des élus locaux. Les élus, dans leur grande majorité, se déclarent déçus par la mise en œuvre de la décentralisation.

A.J.D.A., n°9/2007, 5 mars 2007, p.457

La refonte des principes de l'action internationale des collectivités territoriales. Deux ans après l'adoption de la loi du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans le domaine de l'alimentation en eau et de l'assainissement, l'Assemblée nationale a adopté une nouvelle proposition de loi relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements (loi n°2007-147 du 2 fév.). Ce texte, à l'apparence anecdotique, comporte en réalité une véritable refonte des principes de la coopération décentralisée.

La Semaine juridique, Administrations et collectivités territoriales, n°10-11, 5/03/07, p.26-27

En 2007, le secteur public local va encore recruter plus de 23 200 agents, signale l'Observatoire de la fonction publique territoriale (FPT) dans sa [dernière étude](#) sur les tendances de l'emploi territorial. La petite enfance regroupe l'offre de postes la plus forte. Les D.R.H. éprouvent plus de difficultés à trouver les bonnes compétences.

Les Échos, n°19 882, 21/03/2007

La décentralisation culturelle : bilan et perspectives. Un état de lieux et une évaluation des récentes réformes en matière culturelle montrent que la relance de la décentralisation culturelle passe moins par une nouvelle répartition des compétences entre État et collectivités territoriales que par le développement d'une logique de coopération et de partenariat associant les acteurs locaux.

A.J.D.A., n°11/2007, 19 mars 2007, p.563 à 570

Décentralisation des aéroports : l'aboutissement d'une réforme d'ampleur. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a prévu de transférer les aérodromes civils d'intérêt régional ou local appartenant à l'État aux collectivités territoriales et à leurs groupements. La date des transferts a été fixée au 1<sup>er</sup> mars 2007.

Aviation civile, n°340, mars-avril 2007, p.15

## Législation

Une activité législative "dense et fructueuse". Lors de sa présentation du bilan de la session parlementaire le 28 février, le ministre délégué aux Relations avec le Parlement, Henri Cuq, a souligné que " les textes adoptés sont marqués par une triple ambition : stimuler la croissance, renforcer la cohésion nationale et préparer notre pays à faire face aux défis de l'avenir". Parmi les textes votés : la loi pour le développement de la participation et l'actionnariat salarié, la loi instituant le droit opposable au logement, la loi relative au secteur de l'énergie.

La e-Lettre du Gouvernement n°57 du 1er mars 07 (consultable uniquement sur abonnement)  
► Lire aussi le rapport présentant l'ensemble des décisions législatives, réglementaires prises depuis 2002 pour mettre en œuvre en matière de politique intérieure ([http://www.premier-ministre.gouv.fr/IMG/pdf/BILAN\\_V3\\_pdf.pdf](http://www.premier-ministre.gouv.fr/IMG/pdf/BILAN_V3_pdf.pdf))

Une résolution du Parlement pour lutter contre l'inflation normative. Le 17 janvier 2006, Jean-Louis Debré déposait une série de onze propositions de résolution tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale principalement tournée vers l'objectif de « *légiférer moins pour légiférer mieux* ». Toutes les institutions de la République dénoncent une inflation législative qui se manifeste par une augmentation du nombre de lois adoptées chaque année, et par un empilement de textes au fil du temps, doublé par un allongement des lois, qui s'égareront hors de leur domaine. La résolution n°582 du 7 juin 2006 modifiant le règlement de l'Assemblée nationale s'inscrit dans la continuité de la rationalisation du parlementarisme. Cependant, « *la relative modestie des réalisations contraste avec le nombre important d'idées avancées* », car il conviendrait que le Gouvernement à son tour rationalise son travail.

Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger, n°1, 01-02/2007, p.111-129

Outre-mer : l'identité et la spécialité législatives au gré des évolutions institutionnelles de l'outre-mer. Cette présentation du régime de l'applicabilité des textes législatifs et réglementaires outre-mer issu des lois organique et ordinaire du 21 février 2007 révèle une identité et une spécialité législatives « *sur mesure* ».

La Semaine juridique, Administrations et collectivités territoriales, n°10-11, 5/03/07, p.28-32  
► Les lois organique et ordinaire portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer du 21 février 2007. Adoptées à la hâte en fin de législature, les lois organique et ordinaire portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer procèdent à des réformes en profondeur du droit applicable outre-mer. On en retiendra, la mise en œuvre de la réforme constitutionnelle de 2003, notamment en ce qui concerne la possibilité pour les départements et régions d'outre-mer d'être habilités à intervenir en matière législative. Ou encore la création des nouvelles collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Mais ces

lois revoient aussi le statut de Mayotte, celui de Saint-Pierre-et-Miquelon et même ceux des îles Eparses et de Clipperton.

A.J.D.A., n°12/2007, 26 mars 2007, p.630 à 635

## **Intercommunalité**

Le bilan de l'intercommunalité au 1er janvier 2007. En 2006, la poursuite de la couverture du territoire national s'est accompagnée de mouvements de regroupements significatifs : au 1er janvier 2007, l'intercommunalité couvre 33 414 communes (soit plus de 91 % des communes) et concerne 54,2 millions d'habitants, soit 85,5 % de la population française. 491 communes supplémentaires sont devenues membres d'intercommunalités à fiscalité propre : plus de 200 ont rejoint des groupements déjà constitués et près de 300 ont intégré des structures nouvellement créées.

On compte 2 588 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI), soit 15 de plus que l'an passé (2 400 communautés de communes, 169 communautés d'agglomération, 14 communautés urbaines et 5 syndicats d'agglomération nouvelle).

Le dispositif de fusion mis en place par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales porte ses premiers fruits avec 8 fusions d'EPCI. En 2007, le Gouvernement souhaite accélérer la mutation qualitative de l'intercommunalité.

Compte-rendu du Conseil des ministres du 14 mars 2007, communication du ministre délégué aux Collectivités territoriales

► Lire le bilan détaillé proposé sur le site de la Direction Générale des Collectivités Locales < [http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/intercommunalites/cartes\\_chiffres/accueil\\_cartes\\_chiffres.htm](http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/intercommunalites/cartes_chiffres/accueil_cartes_chiffres.htm) >.

Les enjeux du transfert de la compétence « *organisation des transports urbains* » aux intercommunalités à fiscalité propre. Il s'agit d'un enjeu sensible dans un contexte de transformation rapide du paysage intercommunal, des périmètres de planification et de gestion des territoires à l'échelle locale. Si la pertinence du périmètre d'action dépend du degré d'autonomie du groupement de communes, la poursuite du processus de décentralisation conduit les départements à être de moins en moins concernés par le développement des services de transports collectifs.

Le transfert de cette compétence aux intercommunalités démontre également les concurrences qu'elles se livrent parfois avec les communes membres.

A.J.D.A., n°9/2007, 5 mars 2007, p.459 à 464

## **Organisation administrative**

La Halde, brigade anti discriminations. En deux ans, la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité s'est fait sa place. Certaines entreprises trouvent qu'elle est trop prérogatives, d'autres y cherchent les bonnes pratiques. Enquête sur un gendarme avec lequel il faut désormais composer.

Liaisons sociales magazine, n°80, mars 2007, p.26 à 28

Augustin de Romanet arrive à la tête de la Caisse des dépôts. Jacques Chirac renonce à nommer un de ses proches collaborateurs même si M. de Romanet fut secrétaire général adjoint de l'Élysée. Il était depuis six mois au Crédit agricole.

Le Monde, n°19 321, 08/03/2007

► Augustin de Romanet, le joker de l'Élysée. Portrait du nouveau directeur de la C.D.C. Grand commis de l'État, il se définit avant tout comme un « *social-libéral* ».

Le Monde, n°19 333, 22/03/2007

Le député UMP Patrick Ollier a été élu, mercredi 7 mars, président de l'Assemblée nationale pour remplacer Jean-Louis Debré, devenu président du Conseil constitutionnel. Il n'occupera ce poste qu'environ trois mois.

Le Figaro, n°19 470, 08/03/2007

La Commission nationale du débat public (Cndp). Le nouveau cadre du débat public répond à la demande sociale en donnant de nouvelles possibilités d'expression face à de projets d'équipement. Mais désormais, le risque est celui d'une routinisation et d'un défaut de légitimité politique. De plus, dans un espace saturé de références à la démocratie participative, quelle capacité aura la Cndp, autorité indépendante mise en place en septembre 1997, à transformer les pratiques associatives, administratives et politiques ?

Projets, un avenir en commun, n°297, mars 2007, p.13 à 21

Jacques Chirac fonde l'Observatoire national de la laïcité. Un proche du chef de l'État devrait prendre la tête de cette nouvelle institution, dont la mission serait d'informer et conseiller sur un sujet devenu délicat mais quotidien.

Le Figaro, n°19 484, 24-25/03/2007

## Réforme de l'État

Un audit de modernisation propose de supprimer la recherche de l'INRP. L'Institut national de recherche pédagogique est une nouvelle fois montré du doigt. Malgré l'amélioration de son positionnement et de sa visibilité, cette audit propose de renvoyer ses chercheurs à l'université. Les personnels de l'établissement sont sous le choc.

[La lettre de l'éducation, n°550, 5 mars 2007](#)

► Le bilan des audits de modernisation. Le ministre délégué au Budget et à la Réforme de l'État, a présenté une communication relative au bilan des audits de modernisation. En 18 mois, 150 audits portant sur des actions et services représentant près de 140 milliards d'euros de dépenses de l'État ont ainsi été conduits. Ils ont permis d'identifier des gains de productivité potentiels de l'ordre de 7 à 8 milliards d'euros sur trois ans.

Une septième vague d'audits de modernisation sera lancée en avril. Les rapports concernant la sixième vague d'audit, actuellement en cours d'élaboration, seront publiés en mai. Il serait souhaitable de pérenniser cette démarche et d'en élargir le champ en l'appliquant à l'ensemble des administrations publiques dans le respect de leurs particularités.

Compte-rendu du Conseil des ministres du 21 mars 2007 (consultable sur < [http://www.premier-ministre.gouv.fr/acteurs/gouvernement/conseils\\_ministres\\_35/](http://www.premier-ministre.gouv.fr/acteurs/gouvernement/conseils_ministres_35/) >).

La décentralisation devrait aider le futur chef de l'État à réduire le nombre de fonctionnaires. Un rapport d'audit remis début février à Bercy ("[Rapport sur l'impact de la décentralisation sur les administrations d'État](#)") souligne que l'administration d'État tarde à réduire ses effectifs, malgré le transfert de responsabilités vers les collectivités locales. Les candidats à l'élection présidentielle voient dans ces « *doublons* » de postes une source future d'économies. Les recrutements réalisés dans les collectivités locales ont été « *loin d'être compensés* » par suppressions « *très limitées* » de postes dans les administrations centrales. Dans certains cas, les réorganisations afin de gérer la décentralisation ont au contraire entraîné une hausse des effectifs. La proportion de fonctionnaires de catégorie C, reste élevée en administrations centrales, (43 % en 2003, contre 49 % en 1992), signe, de l'absence de redéfinition des fonctions de l'État.

Les Échos, n°19 876, 13/03/2007

L'audit de la France : une puissance publique qui suscite des attentes et de la défiance. La réforme des pouvoirs publics est toujours d'actualité, au regard de l'efficacité de l'État. Le tandem président-Premier ministre constitue une dyarchie complexe. Le Parlement exerce médiocrement sa fonction originelle, le contrôle de l'action gouvernementale. La police a de plus en plus de mal à faire respecter la loi, et la justice reste indigente. De plus, la réorganisation de la sphère publique demeure un défi. Malgré les ardeurs réformatrices de Jean-Pierre Raffarin, la décentralisation reste trop timide, et la question des effectifs reste entière ou presque. Il y a parfois des avancées (gestion du patrimoine, E-administration).

Les Échos, supplément au n°19 876, 13/03/2007

Un préfet veut simplifier la vie des maires ruraux. Un [rapport](#) au ministre délégué aux Collectivités locales propose, en une quarantaine de mesures, de faciliter le travail des maires des petites communes (réduction du contrôle de légalité, réforme de la présentation des budgets locaux). L'État et ses services doivent aussi savoir se rendre plus accessibles (réduction du nombre d'interlocuteurs des communes).

Les Échos, n°19 883, 22/03/2007

► Brice Hortefeux, ministre délégué aux collectivités territoriales lance un chantier de simplification des procédures administratives applicables aux collectivités territoriales, basé sur les propositions du rapport de Michel Lafon, préfet de la Meuse.

Lettre d'information du site Internet de la Direction Générale des Collectivités Locales, n°83, 23/03/07

► Le rapport Lafon sur la simplification de l'activité des collectivités territoriales.

La Semaine juridique, administrations et collectivités territoriales, n°13, 26/03/07, p.42-46

Modernisation du Minefi. La feuille de route ministérielle de modernisation 2006-2008. Après « Bercy en mouvement » puis « Bercy ensemble », le Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et le Ministre délégué au Budget et à la Réforme de l'État ont souhaité qu'une « feuille de route de modernisation » présente l'ensemble des chantiers de modernisation qui mobiliseront les agents du Ministère durant les années à venir. Ces orientations s'appuient sur les contrats pluriannuels de performance conclus avec la quasi-totalité des directions à réseau pour la période 2006-2008.

< [http://alize.finances.gouv.fr/modernisation/feuillede/feuillede\\_route/modernisation/feuillede\\_route/fr\\_vcourte.pdf](http://alize.finances.gouv.fr/modernisation/feuillede/feuillede_route/modernisation/feuillede_route/fr_vcourte.pdf) >

## SERVICE PUBLIC

Les droits des usagers du système de santé. La notion du droit des usagers et personnes malades n'a émergé que tardivement, dans les années 90. Par un renversement radical, l'on met alors l'accent sur les droits de ces personnes plutôt que sur les devoirs des médecins. L'inflation des textes consacrant ces droits nouveaux, ont confirmés ce changement de perspective. Or s'il sont très nombreux, ces droits sont aussi très hétérogènes. Ce dossier tente ici d'en faire une présentation ordonnée, en l'agrémentant d'exemples concrets.

I.A.S.S. – La Revue, n°52, octobre 2006, p.17 à 35

Un concept méconnu : les maisons de l'État. En avril 2006, une maison de l'État a été ouverte à la sous-préfecture de Sainte-Ménéhould (Marne). Plusieurs services de l'État y assurent une permanence afin de faciliter les démarches administratives du public.

Deux concepts réunissant un ensemble de services publics coexistent donc : celui de maison des services publics porté par les collectivités locales, et dont la vocation est avant tout de faciliter les démarches des usagers dans le domaine social, et celui de maison de l'État, appar

autour de 2000 et issu de la réflexion engagée sur le meilleur d'utiliser le réseau des sous-préfectures.

Civique, n°160, février-mars 2007, p.44 à 46

La gestion déléguée d'un complexe aquatique : le service public à l'épreuve de stratégie particularistes. Cette étude vise à comprendre la gestion déléguée de service public (DSP) appliquée à un complexe aquatique, ce qui permet de mettre en évidence de révéler le poids que peuvent avoir des stratégies sectorielles face à l'intérêt général. L'ensemble produit une indéniable complexité sociale, génératrice d'effets non désirés. En découvrant, les intérêts sectoriels des acteurs engagés dans ce processus, il es possible de mieux saisir les origines de certaines difficultés inhérentes à ce mode de gestion.

Gérer & comprendre, n°87, mars 2007, p.12 à 22

Une charte de la laïcité dans les services publics. Le Haut Conseil à l'intégration (HCI) a remis, le 29 janvier dernier à Dominique de Villepin, un projet de charte de la laïcité dans les services publics.

Le mensuel du gouvernement, n°14, mars 2007, p.6

Organismes privés chargés d'une mission de service public : nouvelle définition du service public assumé par une personne privée. Le Conseil d'État juge que la détention de prérogatives de puissance publique n'est plus un critère obligatoire pour identifier un tel organisme, mais il faut appliquer la méthode du faisceau d'indices. Le Conseil d'État fait néanmoins prévaloir sur cette définition jurisprudentielle l'intention du législateur de créer ou non un service public.

La Semaine juridique, Administrations et collectivités territoriales, n°10-11, 5/03/07, p.33-44

La qualité des services publics jugée satisfaisante selon une enquête BVA. Les usagers s'estiment globalement satisfaits (71%) de la qualité des prestations, avec toutefois des niveaux de satisfaction hétérogènes (87% pour la santé contre 47% pour la justice et l'emploi)

A.J.D.A., n°10/2007, 12 mars 2007, p.506

« *L'action publique au risque du client ? Client centrisme et citoyenneté* » - Actes du quinzième colloque international – Lille, jeudi 16 mars et vendredi 17 mars 2006.

Une série d'articles qui analyse l'évolution des rapports entre administration et citoyens-clients selon quatre axes d'étude. La démonstration est faite que la relation de clientèle qu'entretient l'administration avec les citoyens n'est pas qu'un écran de fumée, mais correspond à un bouleversement de l'ensemble des aspects du management public. Pourtant la nature de cette relation reste asymétrique parce qu'elle consiste toujours à imposer des normes, à définir des obligations, à sélectionner des ayants droits. La troisième conséquence de cette évolution passe par une transformation des métiers de l'État afin de tenir compte de la transformation des usagers. Cela aboutit à s'interroger sur les transformations de la notion même de citoyenneté, qui s'affranchie des barrières politiques pour s'appliquer è tous les domaines de la relation avec l'administration.

Politique et management public, volume 24, n°3, septembre 2006, p.1 à 176

## SOCIAL – SANTÉ

RMI : la baisse de 1 % du nombre de bénéficiaires en 2006 n'efface pas un bilan décevant pour la majorité. Ce nombre a diminué de 11 000 l'année dernière. Et la montée en charge des contrats d'avenir laisse augurer une poursuite du mouvement. Le bilan de la législature n'en reste pas moins médiocre, avec plus de 200 000 allocataires de plus.

Les Échos, n°19 873, 08/03/2007

Jean-Louis Borloo lance un numéro d'accès unique aux services à la personne. Très dispersée, l'offre de services à la personne sera désormais disponible à partir d'un seul numéro, le 32.11. Pour doper ce dispositif, le Cesu serait étendu à de nouveaux services, et tous les services qui lui sont liés donneront lieu à une exonération d'impôt égale à 50 % des dépenses.

Les Échos, n°19 873, 08/03/2007

► Se reporter également sur le site de l'Agence nationale des services à la personne ( < <http://www.servicalapersonne.gouv.fr> > ).

► En 2006, le marché des services à la personne a progressé de 11 %. Une étude dresse un bilan détaillé et chiffré. Ces services ont représenté un marché de 11,58 milliards d'euros en 2005, passant même à 12,65 milliards en 2006. Toujours selon cette étude, ils atteindront 18 milliards en 2010.

Le Monde, n°19 328, 16/03/2007

Politiques familiales : en danger ? Prestation de service unique (PSU), nouveaux contrats enfance jeunesse, statut des assistantes maternelles : des dispositifs récents qui sèment la grogne dans les CCAS... Certains vont devoir se serrer la ceinture si les villes ne compensent pas le manque à gagner.

La lettre du cadre territorial, n°334, 15 mars 2007, p.22 à 24

Le défi du financement de la dépendance. Le nombre de personnes âgées dépendantes pourrait croître de 1 % par an d'ici à 2040. Dans un rapport remis au gouvernement, Hélène Gisserot, magistrat à la Cour des comptes propose une hausse des prélèvements obligatoires. De son côté, Philippe Bas, ministre délégué à la Sécurité sociale et aux personnes âgées, veut baisser de 25 % la facture des pensionnaires de maisons de retraite, et transformer l'allocation de perte d'autonomie pour favoriser le maintien à domicile.

Le Figaro économie, n°19 481, 21/03/2007

► [Le résumé du rapport "Perspectives financières de la dépendance des personnes âgées à l'horizon 2025" d' Hélène Gisserot \(format pdf\), sur le site du ministère délégué aux Personnes âgées.](#)

Laïcité : la neutralité de l'État n'exclut pas la possibilité d'apporter un soutien financier aux cultes. Derrière le « voile » de l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905, de nombreux mécanismes de soutien financier public des religions existent. Les remettre en cause serait préjudiciable à l'intérêt public. De plus, refuser par principe toute aide publique aux cultes constituerait une discrimination à l'encontre des convictions religieuses.

Cet article est complété par une série de questions à l'adresse de Gérard Delfau (sénateur de l'Hérault) sur l'intérêt de réviser le financement des religions, tel qu'il est édicté par la loi de 1905.

Regards sur l'actualité, n°329, mars 2007, p.77 à 89

## Formation

En 2005, dans l'enseignement supérieur, la validation des acquis de l'expérience (V.A.E.) confirme sa progression avec 3 830 validations délivrées (+21,3 % par rapport à 2004). La hausse du nombre des diplômes octroyés dans leur totalité (43 % des cas), bien que moins prononcée qu'entre 2003 et 2004, se poursuit à un rythme appuyé (+29 %). En revanche, la baisse de la validation des acquis pour accéder à une formation, amorcée depuis 2003, se poursuit avec 12 250 validations délivrées (-10,5 % en 2005 après -8,3 % en 2004).

Note d'information 07.08 du ministère de l'Éducation nationale ( < <http://media.education.gouv.fr/file/55/0/4550.pdf> > )

## Logement

La nouvelle assurance « *loyers impayés* » est lancée. Jean-Louis Borloo, ministre de la Cohésion sociale, de l'Emploi et du Logement, a assisté vendredi 9 mars à la signature du premier bail avec la garantie des risques locatifs (G.R.L.). Il s'agit d'une assurance qui couvre le paiement du loyer en cas de défaillance du locataire. La GRL devrait rassurer les bailleurs et ainsi inciter à remettre des logements vacants sur le marché. Notons que le souscripteur à « *contrat GRL* » versera à un assureur conventionné, 2,50 % du montant du loyer.

Le Figaro économie, n°19 473, 12/03/2007

Droit au logement opposable : la première pierre d'un chantier colossal. La loi « *Dalo* » a été votée définitivement le 22 février 2007. Le texte d'origine a été largement enrichi, passant de neuf à soixante-seize articles. L'État et les collectivités devront lutter pour concrétiser l'objectif d'un toit pour tous.

La Gazette, n°10/1876, 5 mars 2007, p.10-11

► Logement : le droit opposable devient effectif. La loi du 5 mars 2007 instituant un droit au logement opposable (DALO) a été publiée au J.O. du 6 mars. Réservé aux personnes qui ne sont pas en mesure d'accéder à un logement décent par leurs propres moyens, le DALO s'exercera d'abord par voie amiable puis, en cas d'échec, par un recours contre l'État. Cette nouvelle procédure pourrait entraîner 30 000 recours par an devant les juridictions administratives.

Une commission de médiation sera installée dans chaque département avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008. À cette date, les personnes les plus défavorisées pourront exercer leur droit au logement opposable par voie amiable puis, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008, par recours contentieux contre l'État. A 1<sup>er</sup> janvier 2012, ce droit sera ouvert à l'ensemble des personnes sollicitant un logement locatif social.

Le Moniteur, n°5390, 16 mars 2007, p.90-91

► Droit pratique : le droit au logement opposable.

La Gazette, n°12/1878, 19 mars 2007, p.70

► Observations sur le droit au logement « *opposable* ».

Recueil Dalloz, n°12/7285<sup>e</sup>, 22 mars 2007, p.809-810

## Retraites

La normalisation du régime de la Banque de France entre en vigueur pour ses 13 000 agents au 1<sup>er</sup> avril prochain. Les agents devront progressivement (d'ici à 2012) cotiser 40 années pour toucher une retraite à taux plein à partir de 60 ans (55 ans dans certains cas).

Les Échos, n°19 868, 01/03/2007

Les nouveaux offices publics de l'habitat. L'ordonnance n°2007-137 du 1<sup>er</sup> février 2007 crée les offices publics de l'habitat (OPH). Ces nouveaux établissements publics se substituent de plein droit (sans que cela donne lieu à la création de nouvelles personnes morales) aux O.P.H.L.M. et aux O.P.A.C. Cet article propose un panorama de cette importante réforme pour le logement social.

Le Moniteur, n°5392, 30 mars 2007, p.94 à 96

## **Santé publique**

La lutte contre l'obésité. À la demande de Xavier Bertrand, ministre de la Santé, neuf sociétés du secteur de l'alimentation ont signé, le 26 février, des engagements nutritionnels. Ils portent sur la composition des produits et leur promotion : réduction des sucres et matières grasses, présentation attractive des fruits et légumes... Ces initiatives rentrent dans le cadre du 2<sup>e</sup> Programme national nutrition santé (PNNS) aux côtés des actions locales prévues dans les chartes des villes actives.

► Lire également le dossier de presse « *signature d'engagements nutritionnels* » ( < [http://www.sante.gouv.fr/htm/actu/engagements\\_nutritionnels/dossier\\_de\\_presse.pdf](http://www.sante.gouv.fr/htm/actu/engagements_nutritionnels/dossier_de_presse.pdf) > )

La e-Lettre du Gouvernement n°57 du 1<sup>er</sup> mars 07 (consultable uniquement sur abonnement)

L'investissement hospitalier : du plan Hôpital 2007 au plan Hôpital 2012. Dossier de presse du ministère de la Santé (fév. 2007). Bilan détaillé et chiffré du plan Hôpital 2007 et présentation des grandes orientations du plan Hôpital 2012 destiné à prolonger l'effort en faveur de la rénovation des établissements hospitaliers.

La lettre de vie-publique.fr, n° 101, 13 mars 2007 (dossier consultable sur < <http://www.vie-publique.fr/th/acces-thematique/sante.html> >).

## **Sécurité sociale**

Tarifs des médecins généralistes : accord circonscrit à 22 € dès 2007. Ils revendiquent une hausse de leur tarif de consultation de 21 à 23 € dès cette année. Au terme d'une nouvelle séance de négociations, leurs syndicats et l'Union nationale des caisses d'assurance-maladie (Uncam) n'ont pu que confirmer un accord de principe, en vue d'une augmentation de 1 €, qui interviendrait dès le second semestre de cette année. Ils peinent à s'entendre sur le calendrier et les conditions d'une seconde hausse en 2008.

Les Échos, n°19 870, 05/02/2007

► Généralistes : 22 € le 1<sup>er</sup> juillet, 23 € mi-2008. La consultation à 23 € - comme chez les spécialistes - leur serait accordée le 1<sup>er</sup> juin 2008, sous réserve que le Parlement vote un objectif de dépenses compatible, l'Assurance-maladie et les syndicats médicaux renvoyant la responsabilité aux politiques.

Le Figaro économie, n°19 478, 17-18/03/2007

Allocations familiales : fin de la déclaration de ressources. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, quelque 7,5 millions de foyers n'auront plus à remplir leur déclaration de ressources ni à l'adresser à leur caisse d'allocations familiales, le fisc le fera à leur place. Seuls les foyers qui ne paient pas d'impôt et ne font pas de déclaration - soit environ un million de foyers - devront continuer à s'acquitter de cette obligation. Les 123 C.A.F. pourraient y gagner jusqu'à 60 millions par an (économie de gestion, réduction de la fraude).

Le Monde, n°19 321, 08/03/2007

Allocations familiales : 200 millions économisés sur les aides aux crèches. Le budget d'action sociale de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) a atteint 3,47 milliards d'euros en 2006, soit 200 millions de moins que prévu, grâce à la baisse des subventions aux crèches. La CNAF s'apprête à voter un budget 2007 en hausse de 10,3 %. En 2005, ces dépenses d'action sociale, qui financent les crèches et les centres de loisirs, avaient bondi de 15,4 %.

Les Échos, n°19 872, 07/03/2007

Un déficit de 8,7 milliards en 2006 pour la Sécurité sociale. En 2005, le « trou » était de 11,6 milliards. « *Ce redressement est d'abord dû à la progression maîtrisée des dépenses d'assurance-maladie* » selon un communiqué ministériel. Le communiqué souligne en particulier la baisse des indemnités journalières (arrêts de travail), pour la troisième année consécutive, ainsi que l'infléchissement des dépenses de médicament, à un rythme de 1 %.

Le Figaro économie, n°19 479, 19/03/2007

► Le déficit diminue de 25 % l'an dernier, mais les dépenses ont dérapé au-delà du niveau qui aurait justifié une intervention du comité d'alerte, qui aurait imposé des mesures de redressement immédiates.

Les Échos, n°19 880, 19/03/2007

## TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (T.I.C.)

### E-administration

ACTES encourage l'e-administration locale. ACTES (aide au contrôle de légalité dématérialisé), programme d'aide au contrôle de légalité dématérialisé, simplifie le travail des élus locaux et de fonctionnaires territoriaux, tout en développant et en promouvant l'administration électronique auprès des collectivités territoriales.

État & territoire, un cahier du magazine Civique, n°160, février-mars 2007, p. I à III

Les fonctionnaires sont eux aussi séduits par l'administration électronique. Selon une étude de l'Observatoire de l'agent public. 89 % des agents de l'État interrogés, et qui ont un taux d'équipement informatique à domicile supérieur à la moyenne, disent avoir un ordinateur au travail. L'administration centrale est même quasiment totalement couverte (97 %). L'informatisation provoque un bouleversement des pratiques de travail. « *Ce nouveau mode d'organisation, orienté sur le partage et la circulation de l'information entraîne un certain décloisonnement des structures et des hiérarchies et des hésitations entre hiérarchie et transversalité* ». Cela conduit à un « *réaménagement des rapports de force au sein de la fonction publique de l'État qui ne dépendent plus seulement de la position hiérarchique des agents* ».

Les Échos, n°19 873, 08/03/2007 ( retrouvez cette étude sur < [http://www.bernardjulhiet.com/pdf\\_fr/41.pdf](http://www.bernardjulhiet.com/pdf_fr/41.pdf) > )

## VEILLE JURIDIQUE

Concessions d'aménagement : des marchés publics par principe...selon le juge communautaire ! (CJCE, 18 janvier 2007, aff. C-220/05, Jean Auroux/ville de Roanne). Le juge communautaire vient, par une décision très attendue, d'indiquer que les concessions d'aménagement régies en droit français par la loi du 20 juillet 2005 et le décret du 31 juillet 2006, étaient des marchés publics au sens des directives communautaires.

La lettre du cadre territorial, n°333, 1<sup>er</sup> mars 2007, p.35

Fonctionnaires français détachés à l'étranger : nouvel avatar du statut (CE, 10 janvier 2007, *Syndicat national CGT du ministère des Affaires étrangères* – n°270084). L'État peut recourir, dans ses services situés à l'étranger, à des contrats de droit privé local lorsque les nécessités du service le justifient et même si les agents concernés participent à l'exercice du service public. Des fonctionnaires peuvent être détachés sur ces contrats. Toutefois, le ministre ne pouvait donner instruction de dénoncer les contrats de droit public en cours pour recourir systématiquement à des contrats de droit local.

A.J.D.A., n°9/2007, 5 mars 2007, p.481 à 484

La jurisprudence récente du Conseil d'État : le grand ralliement à l'Europe des juges ? Étude de trois arrêts en date du 11 décembre 2006 (CE, ass., 11 déc. 2006, n°234560, *Sté De Groot en Slot Allium BV*) et du 8 février 2007 (CE, ass., 8 fév. 2007, n°287110, *Sté Arcelor Atlantique et Lorraine et a* – CE, ass., 8 fév. 2007, n°279522, *Gardedieu*) qui témoignent du souci de l'institution de normaliser à la fois l'articulation des droits communautaire ou européen avec la hiérarchie des normes internes et les modalités de coopération jurisprudentielle entre juridictions communautaire ou européenne et juridictions nationales.

Europe, actualité du droit communautaire, n°3, mars 2007, p.5 à 9

► Le juge administratif et le statut constitutionnel du droit communautaire dérivé. L'Assemblée du contentieux du Conseil d'État dans sa jurisprudence *Sté Arcelor Atlantique et Lorraine et a*. contribue à préciser le statut constitutionnel, en droit français, du droit communautaire.

A.J.D.A., n°11/2007, 19 mars 2007, p.577 à 585

► Hiérarchie des normes et contentieux de la responsabilité. L'Assemblée du contentieux dans sa jurisprudence *Gardedieu* juge que la responsabilité de l'État est susceptible d'être engagée en raison de l'obligation qui lui incombe d'assurer le respect des conventions internationales par les autorités publiques, aux fins de réparer l'ensemble des préjudices qui résultent de l'intervention d'une loi adoptée en méconnaissance des engagements internationaux de la France.

A.J.D.A., n°11/2007, 19 mars 2007, p.585 à 589

Pour le progrès des Lumières : le droit à l'adaptation des œuvres du domaine public. La « suite » d'une œuvre littéraire se rattache au droit d'adaptation. Sous réserve du respect du droit au nom et à l'intégrité de l'œuvre adaptée, la liberté de création s'oppose à ce que l'auteur de l'œuvre ou ses héritiers interdisent qu'une suite lui soit donnée à l'expiration du monopole d'exploitation dont ils ont bénéficié (Cour de cassation, 1<sup>re</sup> civ., 30 janvier 2007).

Recueil Dalloz, n°13/7286<sup>e</sup>, 29 mars 2007, p.920 à 923

## ✧ VEILLE LÉGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE : EXTRAITS ✧

### **A noter : au JO n°53 du 3 mars 2007**

- [Circulaire du 28 février 2007 relative à la modernisation de la gestion du patrimoine immobilier de l'État](#)

### **Au JO n°55 du 6 mars 2007**

- [LOI organique n° 2007-287 du 5 mars 2007 relative au recrutement, à la formation et à la responsabilité des magistrats \(1\)](#)
- [LOI n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale \(1\)](#)

### **Au JO n°57 du 8 mars 2007**

- [Décret n°2007-312 du 6 mars 2007 portant dispositions statutaires relatives au corps des attachés d'administration du ministère de la justice](#)

### **Au JO n°62 du 14 mars 2007**

- [Décret n°2007-338 du 12 mars 2007 portant modification du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État](#)

### **Au JO n°65 du 17 mars 2007**

- [Avis relatif au calendrier prévisionnel des recrutements pour 2007 \(fonction publique de l'État, armées et ville de Paris\)](#)

### **Au JO n°73 du 27 mars 2007**

- [Décret n° 2007-425 du 25 mars 2007 créant un observatoire de la laïcité](#)

### **Au JO n°74 du 28 mars 2007**

- [Décret n°2007-448 du 25 mars 2007 relatif à la composition, aux attributions et au fonctionnement des commissions départementales de présence postale territoriale](#)

## ✧ RAPPORTS PUBLICS PARUS ✧

- ["La formation continue des agents de la fonction publique de l'État", Marc Abadie, Alain Bournazel, François Brun, Comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, février 2007, 121 p.](#)
- ["L'évaluation et la notation des fonctionnaires de l'État", Jean-Paul Carton, Marie-Christine Colomb d'Ecotay, Michel Delpech, Comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, février 2007, 119 p.](#)

- ["Rapport de l'Observatoire des finances locales. Les finances des collectivités locales en 2006", André Laignel, Joël Bourdin, Observatoire des finances locales, Paris, octobre 2006, 224 p. \(la 1<sup>ère</sup> partie de rapport se retrouve dans le cahier détaché n°2 du Moniteur n°5390, du 16 mars 2007\).](#)
- « Intercommunalité à fiscalité propre. Bilan et perspectives. Rapport d'information fait au nom de l'Observatoire de la décentralisation », Philippe Dallier, le Moniteur, n°5388, cahier détaché n°2, 2 mars 2007, 79 p.
- ["L'EPLÉ et ses missions", Inspection générale de l'éducation nationale, Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, Paris, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2006, 55 p.](#)
- ["Rapport public 2007 : jurisprudence et avis de 2006 - L'administration française et l'Union européenne : quelles influences ? Quelles stratégies ?" Conseil d'État, coll. Études & Documents n°58, Paris, la documentation Française, 2007, 432 p.](#)
- ["Bilan annuel 2006-2007 de la décentralisation. Tome I - Analyse des dispositions législatives intéressant les collectivités territoriales, adoptées au cours de l'année 2006 et du premier trimestre de l'année 2007", étude du service des collectivités territoriales n°4 \(2006-2007\), mars 2007, 108 p.](#)
- ["Bilan annuel 2006-2007 de la décentralisation Tome II - Mesures réglementaires intéressant les collectivités territoriales, publiées au cours de l'année 2006 et du premier trimestre de l'année 2007", étude du service des collectivités territoriales n°4 \(2006-2007\), mars 2007, 73 p.](#)

Date de la demande :

**DEMANDE DE COMMUNICATION DES DOCUMENTS NON DISPONIBLES SUR LES PRÉSENTOIRS**

Je soussigné(e)	
NOM / Prénom	
N° de groupe	
Souhaite obtenir les documents suivants :	

Signalement d'articles 03/07	Articles signalés

Dans le cas où des articles seraient photocopiés, je m'engage à faire un usage privé de ces documents et à ne pas les diffuser, sous quelque forme que ce soit.